



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2021-072

PUBLIÉ LE 28 MAI 2021

Sommaire

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Secrétariat de direction

53-2020-11-20-00010 - 20201120 arrêté modificatif composition commission lutte contre la prostitution (2 pages)	Page 3
53-2021-02-10-00006 - 20210210 arrêté renouvellement agrément association les 2 rives parcours sortie prostitution (2 pages)	Page 6
53-2021-05-27-00006 - 20210527 arrêté modificatif composition commission lutte contre prostitution (2 pages)	Page 9

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2020-11-20-00010

20201120 arrêté modificatif composition
commission lutte contre la prostitution



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la cohésion
sociale et de la protection des populations**

Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité

Arrêté du 20 NOV. 2020

portant modification de l'arrêté du 14 mai 2018 relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle modifié par arrêté du 5 mars 2019

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 121-9 et R. 121-12-7 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 8 et 9 ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 portant agrément de l'association Les 2 Rives pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, modifié par l'arrêté du 5 mars 2019 ;

Sur proposition de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 3 de l'arrêté du 14 mai 2018 est modifié comme suit :

« Sont nommés membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle pour une durée de trois ans renouvelable :

- Madame Manon Lipiansky, magistrate, vice-présidente du tribunal de grande instance de Laval,
- Madame Ghislaine Judalet-Illand, médecin désignée par le conseil départemental de l'ordre des médecins le 12 avril 2018,
- Madame Chantal Grandière, conseillère départementale représentant le conseil départemental de la Mayenne,
- Monsieur Bernard Bourgeois, conseiller communautaire, représentant la communauté d'agglomération lavalloise,
- Madame Delphine Subileau, conseillère municipale, représentant la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- Monsieur Sébastien Buron, conseiller municipal, représentant la ville de Laval,
- Monsieur Yves Paillasse, adjoint au maire, représentant la ville de Mayenne,
- Monsieur Jean-François Rossignol, directeur, représentant l'association Les 2 Rives, agréée le 23 janvier 2018 par décision du préfet de la Mayenne,
- Madame Louise Plessis, assistante sociale de l'association Les 2 Rives. ».

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et dont une copie sera adressée aux membres de la commission.



Jean-François TREFFEL

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2021-02-10-00006

20210210 arrêté renouvellement agrément
association les 2 rives parcours sortie
prostitution



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations
Délégation départementale
aux droits des femmes et à l'égalité**

Arrêté du 10 FEV. 2021

**portant renouvellement d'agrément de l'association Les 2 Rives pour la mise en œuvre
du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle**

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-1 à R. 121-12-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2018 portant nomination de monsieur Jean-Francis TREFFEL Préfet de la Mayenne à compter du 7 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 12 avril 2016 portant nomination de monsieur Serge MILON directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne à compter du 1^{er} mai 2016 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2019 donnant délégation de signature à monsieur Serge MILON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne ;

Vu la demande d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, déposée le 23 novembre 2020 par l'association Les 2 Rives, complétée les 12 janvier et 1^{er} février 2021 et déclarée complète le 1^{er} février 2021 ;

Vu l'avis émis par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de la Mayenne ;

Cité Administrative 60 rue Mac Donald BP 93007 53063 Laval Cedex 9
Standard : 02 43 67 27 30
www.mayenne.gouv.fr www.service-public.fr

Considérant que l'association Les 2 Rives remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'agrément prévu aux articles L. 121-9 et R. 121-12-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association Les 2 Rives, située 44 boulevard des Tisserands – 53000 Laval, représentée par M. Bernard Lefrançois, Président, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle sur le département de la Mayenne.

Article 2 : l'agrément est accordé pour une durée de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, être contesté devant le tribunal administratif territorialement compétent (ville + adresse) dans le même délai.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et notifié à l'intéressé.

Le Préfet

Jean-François TREFFEL

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2021-05-27-00006

20210527 arrêté modificatif composition
commission lutte contre prostitution



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection
des populations**

**Délégation départementale aux droits des
femmes et à l'égalité**

Arrêté du **27 MAI 2021**

portant modification de l'arrêté du 14 mai 2018 modifié
relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le
proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

**Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 121-9 et R. 121-12-7,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et
à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la
composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 8 et 9,

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et
d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration
et à sa mise en œuvre,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018 portant agrément de l'association Les 2 Rives pour la mise
en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018 relatif à la composition de la commission départementale de
lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation
sexuelle, modifié par les arrêtés en date des 5 mars 2019 et 20 novembre 2020,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de la représentante de Château-Gontier
désignée par le conseil municipal, suite au décès de Madame Subileau,

Sur proposition de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'article 3 de l'arrêté du 14 mai 2018 est modifié comme suit :

La mention du membre représentant de la ville de Château-Gontier est remplacée par :

« - Madame Nolwenn Guérin, maire de la commune déléguée d'Azé, représentant la ville de Château-Gontier-sur-Mayenne ».

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

Le préfet,



Xavier LEFORT